

Circulaire n° **08 / 23 FR**
Classement **Réglementation**

Contact **Markus Biner**
E-mail **m.biner@svgw.ch**
Téléphone **+41 44 288 33 44**
Service **Eau**

Destinataires

- Distributeurs d'eau
- GI+I
- Laboratoires cant. ; Offices de protection des eaux
- OFEV, OSAV
- Comité

Zurich, décembre 2023

Consultation de la directive W6 « Directive pour réservoirs d'eau »

Mesdames et Messieurs

Les réservoirs sont un élément important de la distribution d'eau potable. Conçus pour une utilisation de plusieurs décennies, ils doivent être correctement planifiés, construits, exploités, entretenus et assainis. La directive W6 est consacrée à ce thème central et traite des aspects de la conception, de la construction et de l'exploitation des réservoirs d'eau. La directive en vigueur depuis avril 2004 ne répondait plus en tous points aux attentes et aux besoins de nos membres. Ainsi, les parties "construction", "exploitation" et "assainissement" étaient très succinctes.

Conformément au mandat donné par la Commission principale eau (W-HK), le groupe de travail ad hoc "GT W6" a entamé la révision de la W6 en avril 2022. Celle-ci vise à actualiser le document et notamment de combler les lacunes thématiques. La structure de la W6 a été conçue de manière analogue à celle de la W9, le long des phases de vie d'un ouvrage.

Les thèmes principaux suivants ont fait l'objet d'une attention particulière lors de la révision de la W6:

- Structure orientée processus le long des phases de vie d'un ouvrage en plusieurs parties
- Création d'une directive adaptée au public cible (besoins des utilisateurs)
- Intégration d'autres thèmes d'actualité:
 - Aspects stratégiques
 - Aspects techniques de la construction / l'assainissement (mise à jour des spécifications de qualité du béton, évaluation de la substance, considérations détaillées sur les méthodes d'assainissement)
 - Aspects techniques de l'exploitation (mise à jour des prescriptions relatives à l'hygiène, prescription pour l'optimisation de l'exploitation et de la maintenance, sécurité au travail)
- Certains thèmes spécifiques, qui intéressent surtout certains acteurs, sont désormais traités en détail dans les compléments suivants :

- C1 : Matériaux en contact avec l'eau potable
- C2 : Protection contre la corrosion
- C3 : Nettoyage et désinfection

En septembre 2023, la commission principale eau W-HK a adopté la directive SVGW W6 sur les réservoirs d'eau potable révisée. En conséquence, dans les semaines à venir, la W6 est mise en consultation au sein de la branche de distribution d'eau ainsi qu'auprès des services cantonaux et des offices fédéraux compétents en la matière. Le projet correspondant ainsi que le formulaire pour vos prises de position (document Word) peuvent être téléchargés en allemand et en français via l'accès Internet (aucun envoi postal ne sera effectué).

L'accès au site Internet se fait par le biais des données d'accès personnelles existantes et l'adresse suivante :

www.svgw.ch/eau-consultation

Veuillez inscrire vos objections et commentaires dans le document Word. Nous vous prions d'utiliser exclusivement le formulaire mis à disposition pour vos prises de position.

Le formulaire de prise de position peut être envoyé jusqu'à fin février 2024 par e-mail à l'adresse support@svgw.ch. En cas de problème ou pour toute question, Markus Biner (tél. : 044 288 33 44) se tient volontiers à votre disposition.

Après expiration du délai de consultation, le groupe de travail procédera à une mise au point du présent projet sur la base des réponses reçues. Nous vous prions de bien vouloir comprendre que nous ne pouvons pas répondre personnellement à chaque prise de position.

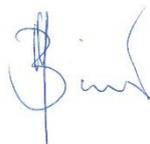
Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

Avec nos meilleures salutations

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur



Rolf Meier
Sous-Directeur, Chef Section Eau



Markus Biner
Conseiller Technique Eau